

# COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

(Division des relations du travail)

Dossiers : RG-2001-5436 et (RG-2001-0867)

Cas : CM-2014-5540

Montréal, le 27 octobre 2014

---

AGENT DE RELATIONS DU TRAVAIL : **Éric Frappier**

---

**Syndicat des responsables de service de garde  
en milieu familial de Montréal et du Centre-Nord - CSN**

Requérant

c.

**Alliance des intervenantes en milieu familial de Montréal (CSQ)**

Intimée

et

**Ministre de la Famille**

Mis en cause

---

## DÉCISION

---

[1] Le 19 septembre 2014, le **Syndicat des responsables de service de garde en milieu familial de Montréal et du Centre-Nord - CSN** dépose une demande de reconnaissance en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant* (L.R.Q., c. R-24.0.1) pour représenter :

« Toutes les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial sur le territoire couvert par le bureau coordonnateur Ahuntsic. »

[2] Par une décision rendue le 5 octobre 2009, l'**Alliance des intervenantes en milieu familial de Montréal (CSQ)** représente :

« **Toutes les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial sur le territoire couvert par le bureau coordonnateur du BC – BCGMF Ahuntsic.** »

[3] La requête n'est pas contestée.

[4] L'examen du dossier indique que les conditions prévues à la Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant sont satisfaites et que le **Syndicat des responsables de service de garde en milieu familial de Montréal et du Centre-Nord - CSN** est la seule association de ressources à jouir du caractère représentatif requis par la loi.

**EN CONSÉQUENCE, la Commission des relations du travail**

**RÉVOQUE** la reconnaissance accordée à **Alliance des intervenantes en milieu familial de Montréal (CSQ)** le 5 octobre 2009

RG-2001-0867;

**RECONNAÎT** **Syndicat des responsables de service de garde en milieu familial de Montréal et du Centre-Nord - CSN** pour représenter :

« **Toutes les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial sur le territoire couvert par le bureau coordonnateur Ahuntsic.** »

RG-2001-5436.

  
Éric Frappier

M. Jonathan Aubin Beaumier  
Représentant du requérant

Mme Francine Charbonneau  
Représentante du mis en cause

/sl

